

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art. 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CDAP pour la législature 2018-2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 13 juin 2018, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni ; MM. Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Jean-François Chapuisat était excusé pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a rencontré l'un des présidents de la CDAP au mois d'avril 2018 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel qui était recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- un spécialiste en environnement (si possible un biologiste)

L'annonce a été publiée le vendredi 4 mai 2018 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 2 juin 2018, deux personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Pour cette nouvelle législature, la commission a décidé de modifier sa pratique et de procéder, désormais, à des auditions comme c'est déjà le cas pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Leurs motivations, leurs compétences, et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. La durée des différents entretiens a avoisiné entre quinze à vingt minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidates.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné l'excellence des deux profils pour cette élection, les commissaires ont été partagés sur le préavis à formuler. En effet, chaque candidate a des qualités personnelles et professionnelles indéniables. Ils ont apprécié, de manière différente, les compétences et le parcours de ces deux candidates en fonction des profils recherchés par la CDAP. À l'issue des auditions, la commission, après délibérations, a rendu, à la majorité, un préavis positif à l'égard de la candidate suivante :

- Mme Sophie Pasche

L'autre candidate ayant reçu, à la majorité, un préavis négatif de la commission n'a pas maintenu sa candidature après la communication de la nature de celui-ci.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité, sur la candidature de Sophie Pasche au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022.

Le dossier de cette candidate est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 18 juin 2018.

Le président-rapporteur :
(*signé*) Philippe Jobin